

## LES LOUPS D'HIER

### DE L'ÉCOLE PAROISSIALE (XVIII<sup>e</sup>) À L'ÉCOLE COMMUNALE (XIX<sup>e</sup>)

L'école du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme celle des siècles précédents, était réservée aux classes aisées et, malgré un sursaut tardif initié par une ordonnance du prince-évêque en 1784, *laisait le peuple ignorant*.<sup>1</sup> Il a fallu attendre le régime bernois et sa constitution libérale de 1831 pour voir naître progressivement les principes de l'école publique gratuite et obligatoire que nous connaissons aujourd'hui. L'école primaire de Courroux-Courcelon s'est inscrite dans ces différents contextes avec, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, deux arrondissements (lieux) scolaires.

#### L'école paroissiale (XVIII<sup>e</sup> siècle)

Les historiens jurassiens sont unanimes pour décrire l'école du XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'Ancien Évêché de Bâle : *L'instruction du peuple laissait fort à désirer [...] il était difficile de trouver de bons maîtres, car il n'existe aucun établissement de formation professionnelle (P.O. Bessire). Le peuple était ignorant [...] le temps manquait pour s'instruire [...] les écoles étaient à peu près inexistantes (G. Amweg). Le peuple des campagnes était généralement illétré (NHJ).*<sup>1</sup>

En 1784, le prince-évêque Joseph de Roggenbach a promulgué une ordonnance concernant l'établissement des maîtres d'école.<sup>2</sup> Elle comportait 16 articles et portait sur ce qui était attendu du maître d'école : *un sujet d'une conduite irréprochable, instruit à fond des vérités et des principes de notre sainte religion, qui ait une belle main et qui sache suffisamment l'arithmétique et le plainchant et soit en état d'instruire la jeunesse dans le christianisme et les bonnes mœurs ; de lui apprendre à lire et à écrire ; de donner des leçons de plainchant et d'arithmétique. Le livre de lecture était le catéchisme.*<sup>3</sup> L'école était placée sous la haute surveillance du curé et d'un des hauts officiers du prince-évêque, qui devaient attester les bonnes mœurs et les aptitudes des candidats à l'enseignement. La rétribution était en nature (habitation de fonction, jouissance de fonds, subsistances versées par les parents).

La Révolution française, malgré l'importance accordée à l'éducation citoyenne et à l'enseignement public obligatoire et gratuit, a eu peu d'effets sur l'école primaire dans le Jura, qui restait entre les mains des paroisses. Seule la création de l'École centrale du Mont-Terri à Porrentruy (1796), transformée en école secondaire (11-15 ans) en 1803 et rejointe par celle de Delémont en 1813, a marqué une forme de progrès.<sup>1</sup>

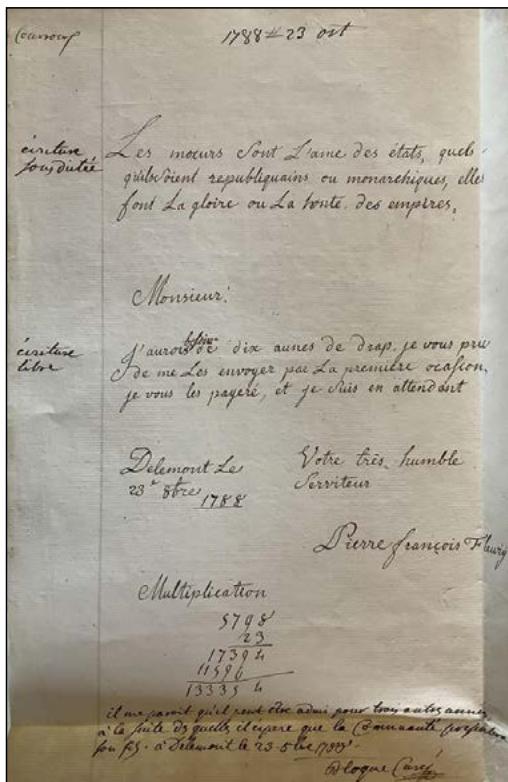


Figure 2 : Examen de Pierre-François Fleury © AAEBB276a/1.3.2

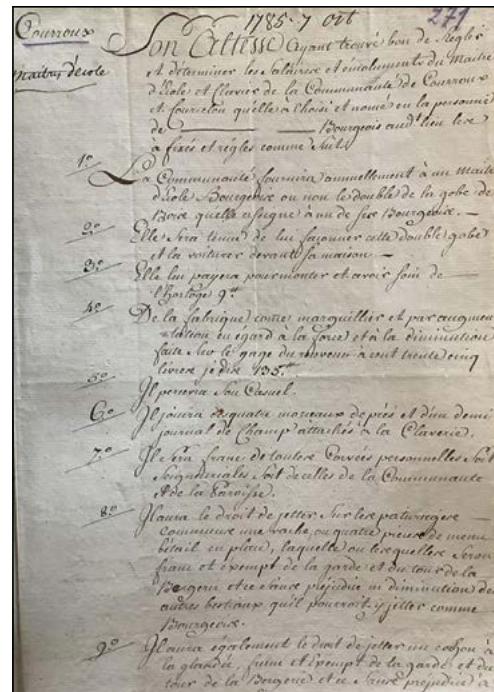


Figure 1 : Contrat de Pierre-François Fleury (1<sup>re</sup> page)

© AAEBB276a/1.3.2

#### À Courroux 2, 4, 7

En 1728, le prince-évêque Jean Conrad de Reinach a alloué 154 livres bâloises par an pour l'entretien du maître d'école Jean Mérilliat, qui a enseigné 32 ans à Courroux, jusqu'à son décès en 1739. François Ferdinand Raspieler, le curé du village, le considérait comme *le héros des pédagogues de la vallée de Delémont, tant pour former la jeunesse aux bonnes mœurs que pour l'instruire des belles lettres et vérités orthodoxes*.

En 1788, Pierre-François Fleury, *maître d'école et clavier* à Courroux, a vu son contrat renouvelé pour 3 ans (figure 1) sur la base de *témoignages avantageux* et d'un examen sommaire (figure 2) censé attester de ses aptitudes à écrire et à calculer. Le contrat comportait 9 articles qui précisait sa rémunération, soit : gaubes de bois, droit de faire paître une vache sur les pâturages communaux, de mettre un cochon à la glandée. Les articles 2 et 3 précisait sa responsabilité de monter et avoir soin de l'horloge (*pour 9 livres*) et la fonction de marquillier <sup>A</sup> rémunérée par la paroisse (fabrique) par 135 livres bâloises et le casuel.<sup>B</sup> Il était également libre de toute corvée seigneuriale, communale ou paroissiale. La deuxième page indiquait que *le maître d'école étant la personne la plus utile et la plus nécessaire après l'officier du lieu, son altesse ordonne qu'il soit considéré à l'avenir comme la première personne après son officier et que comme tel il ait le premier rang après lui dans toutes les assemblées et concours publics*.

Le 21.06.1811, le maire de Courroux, Henri Clémenton, a informé le sous-préfet résidant à Delémont que Pierre-François Fleury (quatrième génération à occuper le poste) a été nommé, qu'il n'avait que fr. 24.- de traitement (annuel) vu le nombre d'enfants indigents (dont les parents ne payaient pas de contribution), qu'il vivait dans sa propre maison (pas de logement de fonction) et y tenait également école. Pierre-François Fleury était toujours en fonction en 1818 (comptes communaux).

Décembre 2025

## LES LOUPS D'HIER

### L'école communale (XIX<sup>e</sup> siècle)

Sous le régime bernois, il a fallu attendre la nouvelle constitution libérale de 1831 et une succession de lois et circulaires réformant l'école primaire, améliorant le statut de l'enseignant et subventionnant des nouveaux bâtiments pour constater la mise en place d'une école publique obligatoire. Les archives communales permettent un suivi parallèle de cette mise en œuvre.<sup>4, 6</sup>

#### À Courroux et Courcelon - Deux nouvelles écoles au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>

Au début du XIX<sup>e</sup>, les cours étaient donnés dans des *chambres d'école*, à Courroux, dans les locaux du bureau communal et à Courcelon dans un bâtiment construit en 1821 sur l'emplacement actuel. En été 1850, le gouvernement bernois a ordonné la construction d'une école à Courroux et la réparation de celle de Courcelon. La même année, les assemblées bourgeoises et communales ont délibéré sur le principe de la construction, sur l'acquisition d'un terrain à Courroux et sur l'organisation des corvées pour une partie des travaux. Ces travaux, entre 1851 et 1856, ont été financés directement par la caisse communale (montant total de fr. 24'051.- pour les deux

bâtiments). L'architecte était Émile Pallain (auteur en 1870 des plans de l'église). À Courcelon, l'ancien bâtiment a été démolie et reconstruit. En 1856, le canton de Berne a versé une subvention de fr. 2700.- (10 % du devis). D'importants travaux d'agrandissement et de rénovation ont donné la forme actuelle des deux écoles, en 1904, à Courcelon et, en 1930, à Courroux.

#### Deux arrondissements scolaires

Il y avait une seule commission scolaire, mais chaque village constituait un arrondissement, avec deux comptes séparés. Entre 1843 et 1861, les décisions sur la gestion du fonds scolaire et la rémunération du corps enseignant de Courcelon étaient prises uniquement par les habitants du lieu.

#### Les classes

Il y avait une seule classe à Courroux jusqu'en 1835, date de l'ouverture d'une 2<sup>e</sup> classe (de filles) de 41 élèves, avec une institutrice. La 3<sup>e</sup> classe a été ouverte en 1855 (classe inférieure mixte pour les 6-9 ans avec une institutrice). À Courcelon, il y avait une classe en 1834, la 2<sup>e</sup> classe étant ouverte en 1859. Il faudra attendre 1907 pour une nouvelle ouverture (4<sup>e</sup> classe à Courroux), et une 5<sup>e</sup> en 1920. La classe ouverte en 1907 était une *classe supérieure*, avec des exigences plus élevées que l'autre classe supérieure parallèle. Jusqu'en 1877, filles et garçons étaient séparés (à l'exception de la classe inférieure à Courroux). Depuis cette date, les classes étaient mixtes.

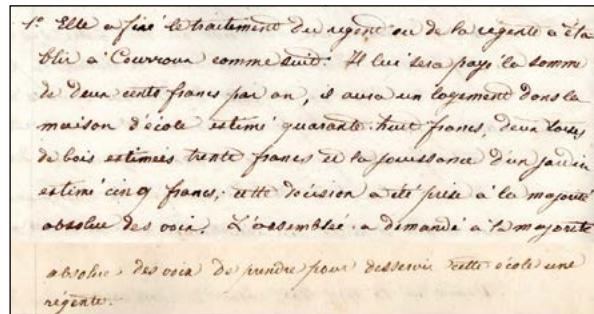


Figure 3 : Extrait du procès-verbal de l'assemblée communale du 07.12.1854 © Archives communales

#### Les finances

Les recettes des deux comptes scolaires étaient alimentées essentiellement par la participation des parents (la commune prenait en charge l'écolage des enfants indigents). En 1838, cette participation des parents représentait les 3/4 du salaire du corps enseignant et en 1854 elle était supérieure à la masse salariale. On ne pouvait donc pas parler de gratuité de l'école, sinon pour les *enfants indigents*. En 1861, cette participation était de fr. 4.- par élève et par année à Courroux et de fr. 1.- à Courcelon. En janvier 1866, une pétition signée par 56 parents a demandé la gratuité ou pour le moins un écolage plafonné à fr. 1.-, comme prévu par la loi scolaire. Dès 1867, l'écolage versé par les parents a disparu, seule une contribution à l'inscription étant demandée. En 1902, l'assemblée communale a accepté, à l'unanimité, la gratuité (pour les parents) des moyens d'enseignement.

#### Le corps enseignant

C'est l'assemblée communale qui décidait l'ouverture et la fermeture de classes et le statut financier de chaque poste. La nomination était de la compétence du conseil communal jusqu'en 1870, de l'assemblée communale dès cette date, sur proposition de la commission d'école. Le salaire du maître d'école en 1827 était de fr. 99.-. En 1854, il était de fr. 200.- et il fallait y ajouter les avantages en nature (figure 3). L'assemblée communale pouvait décider une augmentation qui était individuelle et inégale entre hommes et femmes. En 1872, en application de la nouvelle loi de 1870, on est passé à fr. 450.- pour les enseignantes et à fr. 480.- pour les enseignants.

#### Les élèves

L'effectif maximal d'une classe pouvait se situer entre 80 élèves (classe unique) et 100 (classe avec une seule série). Les effectifs de 1845 étaient de 83 élèves à Courroux (2 classes) et de 30 à Courcelon (1 classe), ce qui paraît raisonnable pour l'époque. Ces effectifs élevés étaient toujours *dans la norme* au début du XX<sup>e</sup> siècle (figure 4).

Daniel Brosy

- A. marguillier - laïc chargé de la garde et de l'entretien de l'église (sacristain) / clavier - organiste
- B. casuel - revenu attribué pour baptêmes, mariages, décès
- 1. Histoire jurassienne - G. Amweg, P.O. Bessire, Nouvelle Histoire du Jura
- 2. Ordinance de son altesse [...] concernant l'établissement des maîtres d'école - 1.04. 1784 - AAEB B 225/276
- 3. Le français dans le Jura - Pierre Henry - 1993 - Actes SJÉ
- 4. Archives communales de Courroux (ACC)
- 5. Chronologiejurassienne.ch
- 6. Archives cantonales bernoises et anciennes bases légales en ligne
- 7. Notices historiques sur les villes et villages catholiques du Jura - Louis Vautrey -1881 - Slatkine 1979



Figure 4 : Photos de classe de 1901 © collection privée